



FOYER LAIQUE DE SAINT-MARC - BREST

APPEL À PROJETS

**Pour la conception, la réalisation et l'installation
d'une œuvre d'art emblématique dans le cadre
des célébrations du centième anniversaire de l'association**

**Date limite de remise du projet :
vendredi 17 janvier 2025 à 12 heures**

**Dépôt de la proposition :
Les projets sont à transmettre par courriel
à l'attention de Monsieur Loïc Douart
loic.douart.flsm@orange.fr**

(les maquettes pourront éventuellement être déposées ou transmises par voie postale à
Foyer Laïque de Saint-Marc à l'attention de Loïc Douart
12 rue docteur Floch 29200 Brest)

Objet :

En 2026, dans le cadre des célébrations de son centième anniversaire, le Foyer Laïque de Saint-Marc à Brest lance un **appel à projets à destination d'artistes ou collectifs d'artistes plasticiens du Finistère, pour la conception, la réalisation et l'installation d'une œuvre d'art emblématique.**

Seule, l'œuvre retenue sera rémunérée à hauteur du montant maximum indiqué ci-dessous.

Présentation de l'association :

Depuis 100 ans, les hommes et les femmes qui font vivre bénévolement le Foyer Laïque de Saint-Marc agissent pour défendre une société plus solidaire, plus juste, une société qui donnerait à chaque individu les moyens d'exercer pleinement sa citoyenneté. Soucieux de mettre en place, avec le concours des habitants du quartier, des activités correspondant aux demandes d'occupation du temps libre, le Foyer Laïque a pour ambition, à travers les projets qu'il développe, de conduire :

Une politique sociale, pour que l'accès aux loisirs ne soit pas freiné par des considérations d'ordre économique.

Une politique éducative, visant à la prise de conscience par chaque individu, de ses responsabilités de citoyen, ceci en œuvrant au quotidien, à développer notre esprit critique, à favoriser la prise de décisions.

Une politique sportive, non élitiste qui, sans rejeter la recherche de la performance, privilégie une pratique humaniste, soucieuse de solidarité et de respect mutuel.

Le lieu :

Le Foyer Laïque de Saint-Marc est situé 12 rue docteur Floch à Brest. Le bâtiment, siège de l'association, est situé dans un quartier comprenant un groupe scolaire public et divers espaces sportifs. L'ensemble des lieux est propriété de la Ville de Brest. Le Foyer Laïque est gestionnaire de cet équipement collectif de quartier par convention avec la collectivité locale.

Modalités de l'appel à projet :

L'association se chargera des contacts avec la collectivité locale, propriétaire des lieux, de toutes les démarches pour la localisation et l'installation de l'œuvre artistique.

L'artiste ou le collectif concevra, réalisera et installera une œuvre d'art de type pérenne sur une partie des espaces extérieurs de la façade principale du Foyer.

L'objectif que se sont fixés les responsables de l'association est que l'œuvre soit inaugurée au début de l'année 2026.

Toutes les formes d'expression artistique sont permises. Toutefois, l'œuvre ne devra en aucun cas comporter d'entretien dans le temps. Les spécificités du Foyer et la faculté d'appropriation de l'œuvre par ses adhérents doit être prise en compte dans la proposition. Cette œuvre devra « vivre » en permettant l'apport d'autres éléments comme la présentation de réalisations éphémères d'enfants du centre de loisirs, d'œuvres réalisées par les membres des activités de l'association ou d'artistes locaux.

L'artiste ou le collectif, lors de la conception de l'œuvre, fait part de sa préférence pour le choix d'un emplacement de la réalisation à l'extérieur du Foyer. Le cas échéant, le choix définitif de son implantation pourra faire l'objet d'un dialogue entre le jury composé de membres du Comité Directeur et l'artiste ou le

collectif d'artistes. Dans tous les cas, la proposition artistique devra s'inscrire en harmonie avec son environnement et ne doit présenter aucun danger pour la sécurité de tous les publics.

En fonction du nombre de réponses à cet appel à projets, le jury se réserve la possibilité de sélectionner les œuvres sur présentation du dossier. Ensuite, il sera demandé à l'artiste ou au collectif d'artistes, à l'appui de son œuvre, sa participation à une rencontre de présentation de son projet devant l'instance définie par la Foyer Laïque (des personnes qualifiées pouvant être associées).

Conditions financières :

Seul le projet sélectionné sera récompensé financièrement : une rémunération d'un montant maximum de 15 000 € TTC sera attribuée à l'artiste ou au collectif d'artistes retenu. Ce budget, intégralement géré par l'artiste ou le collectif d'artistes, couvrira l'ensemble des dépenses de conception, contrôle technique de sécurité, réalisation, manutention et installation de l'œuvre.

L'artiste ou le collectif gère le projet dans toutes les phases, à savoir l'ensemble des tâches relevant de l'organisation, des recherches de fournisseurs, des devis, de la logistique pour la livraison et l'acheminement des matériaux, la manutention, l'installation de l'œuvre et la remise en état des abords d'implantation ainsi que le contrôle technique de sécurité réalisé par un bureau de contrôle technique agréé.

Dossier de candidature :

Les dossiers de candidature comprendront obligatoirement :

- Une note d'intention avec croquis ou maquette intégrant les motivations du candidat à concourir, les orientations du projet et toutes précisions techniques nécessaires.
- Un curriculum vitae de l'artiste ou du collectif d'artistes.
- Un dossier présentant les compétences, qualifications et capacités de l'artiste ou du collectif d'artistes à mener à bien un projet de complexité et/ou de nature comparable.
- Des références et présentation de quelques créations ou réalisations.
- Une présentation de la démarche.
- Une décomposition financière détaillée poste par poste du projet.
- Un numéro d'affiliation à la Maison des artistes ou à l'AGESSA et/ou le numéro SIRET. ainsi que le numéro de sécurité sociale, obligatoires pour répondre à l'appel à projet.
- Une attestation d'assurance professionnelle.
- La date et la manière de déposer les propositions sont indiquées en page de garde du dossier.

Renseignements :

Toutes les demandes de renseignements pourront être satisfaites auprès du coordinateur général de l'association, Loïc Douart, uniquement par mail à l'adresse suivante : loic.douart.flsm@orange.fr

L'association se réserve la possibilité de communiquer les mêmes éléments aux candidats qui exprimeraient des questions similaires.